

SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST - SNO

Association loi 1901

Siège social : 54 quai de la fosse

44000 NANTES

786 015 982 RCS NANTES

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS **LE 31 DECEMBRE 2022**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 MARS 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et aux statuts, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Situation et activité de l'association au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par des produits d'exploitation qui se sont élevés à 758 414 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 863 556 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 136 587 €.

Le résultat d'exploitation ressort à – 105 152 €.

Le résultat exceptionnel ressort à 106 653 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat positif de 2089 €.

	Réalisé 2022	Réalisé 2021
Vente de produits et marchandises	322 578 €	237 606 €
Subventions	163 936 €	149 607 €
Mécénat et dons	165 948 €	130 682 €
Cotisations et prestations annexes	96 767 €	78 556 €
Reprise de Provisions	- €	
Transfert de charges	9 185 €	10 448 €
TOTAL PRODUITS	758 414 €	606 898 €
Achats	82 842 €	65 038 €
Locations	35 788 €	26 648 €
Entretien	76 136 €	41 061 €
Assurances	17 910 €	20 898 €
Intermédiaires/honoraires	52 893 €	36 845 €
Déplacements missions, bourses, aides reversées	142 519 €	87 531 €
Rémunérations du personnel	221 496 €	206 393 €
Charges Sociales	48 552 €	49 081 €
Autres charges	48 844 €	23 032 €
Amortissements et Provisions	136 587 €	127 181 €
TOTAL CHARGES	863 566 €	683 708 €
EBE	31 435 €	50 372 €
Amortissements nets de subventions	69 205 €	61 096 €
Résultat d'exploitation	- 105 152 €	- 76 809 €
Produits financiers	967 €	573 €
Produits exceptionnels	108 849 €	81 847 €
Charges financières	379 €	258 €
Charges exceptionnelles	2 196 €	7 407 €
Résultat Financier	588 €	314
Résultat Exceptionnel part subventions	67 382 €	66085
Résultat Exceptionnel hors subventions	39 271 €	8355
Résultat de l'exercice	2 089 €	- 2 054 €

Commentaires :

Au cours de l'exercice 2021, et après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire, le volume des flux était remontés, devenant proches de ceux connus lors des années précédentes. L'exercice 2022 confirme l'évolution positive des postes de produits mais également des postes de charges.

La vente de produits et marchandises augmente particulièrement, passant de 237 606€ en 2021 à 322 578€ en 2022. Cette augmentation s'explique en partie par l'augmentation des flux « boîtes aux lettres » tels que :

- Frais de scolarité CENS en augmentation de 14 023.32€ par rapport à 2021
- Modification du plan comptable concernant l'achat des licences FFV pour un montant de 25 327€
- Augmentation du mécénat affecté de 31 339€
- Augmentation du montant des subventions reversées aux coureurs de haut niveau de 7000€

Les subventions sont en augmentation par rapport à 2020, et nous continuons à bénéficier d'aides à l'embauche cette année.

Les charges ont connu une évolution de + 179 858€ par rapport à l'exercice précédent.

A noter que plusieurs éléments exceptionnels sont venus impacter négativement le résultat :

- Le surcout dû aux pannes répétées des camions (locations, réparations, trajets...) pour 16000€
- Restitution des camions en fin de leasing: 6000€
- Impact des cyanobactéries sur la fermeture forcée du plan d'eau, entraînant un surcout dû à la réorganisation des stages vacances et un manque à gagner pour un total estimé à environ 7 000€
- Impayé sur frais de scolarité CENS : ~ 2,5 k€
- Achat de voiles de J22 (non prévu au budget) afin de maintenir le niveau de prestation attendu pour la compétition environ 7000€

L'augmentation du poste autres charges de 25 812 € s'explique par le changement de présentation dans le traitement comptable des licences qui désormais présentées en charge à hauteur des achats de licence à la Fédération et en produits au niveau des ventes aux adhérents.

Il est important de relever les éléments exceptionnels suivants impactant positivement le résultat 2022 :

Produit exceptionnel URSSAF: 38064€

Cotisations club : augmentation de 14000€ dont 10000€ du fait du changement de répartition entre cotisation et prestation en 2021

Au vu de ces éléments c'est donc un Excédent Brut d'Exploitation de 31 435€ que l'association dégage sur 2022. Situation dont il faut rappeler, cette année encore, qu'elle est largement portée par les subventions et le Mécénat « conventionnel ».

Ce bénéfice d'exploitation permet à l'association de compenser les charges d'investissements accumulées au cours du temps et représentées par le poste « amortissements nets de subvention », dans un équilibre préservé entre fonctionnement et investissement qui est la marque de fabrique de la gestion du SNO.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le SNO continue à avoir une ambition de développement portée par son équipe dynamique et volontaire de salariés et l'implication des bénévoles en s'appuyant sur :

- La solidité de ses fondamentaux et sa réputation de structure nautique historique et de qualité,
- La fidélité de ses membres, pratiquants, mécènes, sponsors, financeurs institutionnels,
- Les différentes aides octroyées aux employeurs et notamment le dispositif d'aides à l'embauche,
- La rigueur, la prudence et l'anticipation dans la gestion de la structure,
- L'adaptabilité et la créativité de ses équipes pour développer de nouvelles voies permettant de pérenniser la structure et ses moyens financiers tout en conservant l'identité très forte du SNO et ses valeurs associatives et humaines. A noter le développement de l'offre de formations au sein du club, et le lancement du Club Entreprise.

Les perspectives de l'année 2023 sont, dans la lignée de l'année 2022, marquées par la crise énergétique et l'inflation élevée auxquelles s'ajoutent les incertitudes liées à la situation internationale. Mais le développement de l'offre de voile à l'année, l'achat de véhicules neufs, l'organisation d'événements à portée régionale, nationale et internationale et la pérennité du Club Entreprise nous permettent d'avoir un regard encourageant sur l'année à venir.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de l'association en matière de recherche et développement

Notre association n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Investissements

Les investissements bruts corporels et incorporels, hors croissance externe, s'élèvent à 192 632 €, dont 142 072 € au titre du matériel de transport.

Les investissements financiers ont porté sur 28600 €.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat positif de 2089 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- au compte "Report à nouveau"	+ 2089 €
--------------------------------------	----------

Rémunération des cadres dirigeants

Les cadres dirigeants de l'association n'ont perçu aucune rémunération au titre de l'exercice écoulé.

L'article 10 des nouveaux statuts de l'association validés par la Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Sports et le Conseil d'Etat stipule : « Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. ».

Mandat des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes ont été renouvelés en 2021.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner au président et au Bureau Exécutif quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le président

